

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société immobilière et de Participations -SIMPAR-

Siège social : 14, rue Masmouda, mutuelleville, 1082 Tunis.

Le conseil d'administration de la SIMPAR, réuni aujourd'hui 29 avril 2010 à 15h00, a décidé de :

- ❖ proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009, la distribution d'un dividende de 1,750 dinar par action, soit 35% du nominal,
- ❖ convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 3 500 000 Dinars à 4 000 000 Dinars, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 000 Dinars et l'émission de 100 000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour sept actions anciennes, avec jouissance à partir du 1^{er} juillet 2010.
L'Assemblée Générale Extraordinaire donnerait, par conséquence, tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à ces opérations d'augmentation de capital, en fixer les conditions, prendre toutes mesures qu'il avisera à cet effet et effectuer la modification corrélative des statuts.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.